

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LILLE

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles R712-9 et suivants, R715-13, R811-10 et suivants ;

Vu le titre IV du règlement intérieur de l'IEP et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu l'arrêté du directeur de l'Institut d'études politiques en date du 13 décembre 2021 portant composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;

Vu les résultats de l'élection des membres du collège des usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 23 novembre 2023 ;

Vu les résultats de l'élection partielle visant à pourvoir un poste vacant au sein du collège des usagers au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 8 février 2024.

ARRETE

Article 1

Monsieur Adriano Borderies-Caluri a présenté sa démission du conseil d'administration de l'Institut d'études politiques de Lille. Ce dernier avait été, en cette qualité, élu dans le collège des usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers le 23 novembre 2023. Il a donc été organisé un scrutin visant à pourvoir le siège vacant.

Article 2

A l'issue de la proclamation des résultats, est nommé au sein de ce collège de la section disciplinaire pour la durée du mandat restant à courir au sein du Conseil d'administration :

- Monsieur Sacha GOGOLACHVILI

Article 3

Le directeur général des services de l'Institut d'études politiques de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage.

Fait à Lille, 22 février 2024

Pierre Mathiot
Directeur de l'IEP de Lille

